

Avis voté en plénière du 22 mars 2016

Les enjeux de la négociation du projet de partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement

Déclaration du groupe de la coopération

Cet avis du CESE, qui constitue le premier avis de la mandature, sur saisine du Premier ministre, a suscité des débats nourris et de très nombreux amendements. Au final, cet avis, équilibré et argumenté, constitue un apport indéniable à la compréhension des négociations en cours et appelle à la vigilance sur de nombreux points.

Il éclaire tout d'abord sur le paysage de la négociation : les Américains très intéressés par la création du plus grand marché mondial et le souci de ne pas laisser la place à la Chine. La position de l'Union européenne est diverse ce qui pourrait l'affaiblir : les pays du sud de l'Europe sont motivés par d'éventuels débouchés commerciaux ; les pays d'Europe centrale et Orientale plaident pour une négociation rapide pour contrebalancer l'influence russe, et le Royaume-Uni évoque en cas de succès un recul possible du « Brexit ». Dans ce contexte, l'Allemagne et la France se retrouvent dans une position complexe. La France, tant au niveau des pouvoirs publics et que de la société civile, doit se mobiliser pour un suivi très attentif de ces négociations, qui peuvent déboucher sur une normalisation mondiale des produits et services et de leurs échanges.

L'avis insiste sur l'importance de progresser encore dans la transparence des négociations bien que l'on puisse s'interroger sur l'efficacité d'un « grand débat démocratique ». Le groupe de la coopération soutient la proposition d'un avis de suite du CESE sur le PTCI.

Sur la question des bénéfices nets attendus, l'avis souligne l'absence de politiques d'impact préalables précises bien que l'article 33 de la directive de négociation prévoit une évaluation préalable des incidences économiques, sociales, et environnementales de l'accord. Il conviendrait notamment de s'appuyer davantage sur les travaux des organisations professionnelles représentées au CESE.

Sur la convergence réglementaire, il s'agit de ne rien abandonner sur les sujets les plus critiques : notre pays doit ainsi valoriser ses positions dans les secteurs d'avenir comme le numérique. Nous avons aussi à défendre nos préférences collectives, comme les AOC et IGP, qui valorisent le savoir-faire et la qualité de nos territoires, et ne peuvent se réduire au statut de marque. L'avis souligne l'impact sur certaines filières dont la viande bovine française qui serait durement impactée : ce sont au total entre 44 000 et 53 000 emplois à temps plein que la filière

viande bovine française pourrait perdre face à la concurrence américaine. C'est notre agriculture, et donc notre indépendance alimentaire, qu'il faut défendre à tout prix tout en soutenant les performances à l'exportation de notre secteur agroalimentaire. C'est bien à cet équilibre entre grande vigilance et opportunités pour notre économie auquel l'avis appelle.

Quant au mécanisme de règlement des conflits, le groupe de la coopération soutient aussi la proposition européenne de cour permanente de justice. À défaut, il est indispensable d'obtenir un deuxième niveau de juridiction autorisant les procédures d'appel. Ces juridictions doivent être transparentes, leurs décisions comme le contenu des plaidoiries, doivent être publiques.

Enfin, il faut également souligner la question du dumping monétaire avec le dollar américain et le risque réel de déséquilibrer un accord.

Pour conclure, la France ne doit être ni alarmiste ni laxiste, mais elle doit être pleinement impliquée et vigilante, tant pour la défense de nos intérêts et préférences collectives dans une économie régulée, que pour celle des valeurs que nous partageons avec les États-Unis, droits de l'Homme, démocratie, libertés fondamentales, et primauté du droit.

Le groupe de la coopération a voté en faveur de cet avis qui souligne avec pertinence les préalables indispensables à la bonne conduite de ces négociations qui à ce jour suscitent un très grand nombre de réserves.